

# COMMISSION FOOTBALL ANIMATION

Réunion du 3 Décembre 2018

**Présents:** Mmes BEAUBIAT, BOIVIN MM. BOIVIN, PEDRO, CORNUAULT.INACIO

**Absents excusés :** MM. BALTHAM, DUTACQ, NOYELLE, LOUVEL,

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

## PLATEAUX U7

### 3ème phase

Nous vous informons de l'ouverture de la campagne d'inscription de la 3ème phase des plateaux qui commencera début 2019. Les responsables de catégorie ont reçu le bulletin d'inscription par mail. La clôture des inscriptions est fixée au vendredi 7 décembre 12h00.

Voir la liste des inscrits : [Cliquez ici](#)

## PLATEAUX U9

### 2ème phase

Tous les plateaux de la 2ème phase sont désormais disponibles : [Cliquez ici](#)

#### Lieux & horaire des plateaux du 08/12 fournis par les clubs

870 114 : HOUILLES AC : 9h30 : Stade Maurice Baquet (pelouse)

ESP 402 : SARTROUVILLE FC : 9h30 : Stade Nungesser

### Courriers

#### VERNEUIL ENTENTE/NEAUPHLE PONT. RC

Courrier des deux clubs pour se plaindre de la répartition des plateaux, en raison d'une redondance fréquente des mêmes clubs rencontrés.

La Commission prend note, vous informe dans un premier temps que depuis la saison dernière, les plateaux sont réalisés de telle sorte à ce que, sur 2 ou 3 dates, vous rencontriez les mêmes adversaires. Seul le site d'accueil change dans ce cas. Il est donc normal que sur ce début de saison, où seulement, 5 plateaux U9 se sont déroulés, les mêmes adversaires soient joués, mais pas plus de 3 fois. A partir de 2019, vous devriez avoir plus de diversité, la Commission y sera vigilante.

Sachez néanmoins, que la conception des plateaux est réalisée manuellement par les membres de la Commission, en prenant un nombre de critères très important afin de satisfaire le plus grand nombre. Elle vous invite donc à venir participer aux travaux de la Commission afin de l'aider dans cette tâche.

#### 860 103 du 08/12/18 : MEULAN CN

Le club nous informe avoir signalé ne pouvoir accueillir un plateau à cette date en raison d'une rencontre U15 à 14h00 et qu'il ne dispose pas d'éclairage pour jouer à 16h00.

La Commission prend note, demande aux clubs d'ACHERES CS, HOUDANAISE REGION & MAULOISE US si l'un d'eux peut le recevoir à sa place. Sans possibilités, le plateau sera annulé.

#### 870 121 du 08/12/18 : HOUILLES SO

Le club de MARLY LE ROI US nous informe qu'il ne pourra participer à ce plateau en raison d'un manque d'encadrement pour se déplacer.

La Commission prend note.

#### 870 107 du 08/12/18 : CHAMBOURCY ASM

Le club demande aux clubs de GARGENVILLE STADE & LOUVECIENNES AS si l'un d'eux peut accueillir ce plateau à sa place. GARGENVILLE STADE ne peut pas recevoir. Accord de LOUVECIENNES AS.

La Commission dit plateau à jouer à LOUVECIENNES, remerciements.

#### 870 112 du 08/12/18 : VERSAILLES 78 FC

Suite à l'impossibilité pour le club de VERSAILLES 78 FC de participer et donc organiser ce plateau en raison de l'organisation du match de Coupe de France le même jour, la Commission suggère au club d'ETANG ST NOM ES d'intégrer le plateau 870 107 avec 3 équipes. Ce plateau aura lieu à LOUVECIENNES.

#### 870 112 du 24/11/18 : VELIZY ASC

Le club de FONTENAY LE FLEURY AS nous explique les raisons de son absence sur ce plateau (problèmes d'horaire).

La Commission rappelle à tous les clubs que les lieux & horaires des plateaux doivent être confirmés dès le début de semaine, afin d'éviter tout désagrément de ce type.

### 3ème phase

Nous vous informons de l'ouverture de la campagne d'inscription de la 3ème phase des plateaux qui commencera début 2019. Les responsables de catégorie ont reçu le bulletin d'inscription par mail. La clôture des inscriptions est fixée au vendredi 7 décembre 12h00.

Voir la liste des inscrits : [Cliquez ici](#)

### U8-U9 Espérance

#### 403 du 08/12/18 : GUYANCOURT ES

Suite à l'impossibilité pour le club de VERSAILLES 78 FC de participer à ce plateau en raison de l'organisation du match de Coupe de France le même jour, la Commission, avec l'accord du club de CHATOU AS, de combler exceptionnellement cette vacance.

#### Espérance U8-U9 : 1819303 du 24/11/18 : VERSAILLES 78 FC

La Commission après avoir pris connaissance des courriers des clubs de VERSAILLES 78 FC & SARTROUVILLE FC, rappelle au club de VERSAILLES qu'il doit mettre à disposition des clubs visiteurs, la feuille de plateau correspondante, que le temps de jeu est 5 rotations de 10 minutes dont le jeu qui se réalise sur la 1ère rotation.

Concernant l'accueil du plateau, la Commission invite les deux clubs à prendre contact afin de discuter de ce qui s'est passé.

## CATEGORIE U10-U11

### Dérogation annuelle

Demande de dérogation annuelle pour jouer à 9h30, accord de la Commission pour les clubs suivants :

CHESNAY 78 FC

PARIS SAINT GERMAIN FC 1 11 (Critérium Espoir)

### Courriers

Par année poules A1/A2 du 08/12/18

56765/56859 : CHATOU AS 1 11 / MAISONS LAFFITTE FC 1 11

Demande du club de CHATOU AS pour jouer ces rencontres à 9h30.

Accord de la Commission.

Par année poules B1/B2 du 08/12/18

56960/57051 : BUC FOOT AO 1 11 / NEAUPHLE PONT. RC 1 11

Demande du club de BUC FOOT AO pour jouer ces rencontres à 10h45 en raison de l'organisation d'un plateau Espérance U8-U9 à 9h30.

Accord de la Commission.

Par année poules C1/C2 du 08/12/18

57145/57249 : HOUILLES AC 2 12 / PARIS SG FC 2 12

Demande du club de HOUILLES AC pour jouer ces rencontres à 9h30, en raison d'autres rencontres U11 à 10h45.

Accord de la Commission.

#### COIGNIERES FC

Demande du club pour reporter toutes ses rencontres U10-U11 du samedi 8 décembre, en raison de sa participation au Téléthon.

La Commission prend note du justificatif fournie et annule les rencontres prévues contre MONTFORT/YVELINES.

2 équipes poules B1/B2 du 24/11/18

57749/57853 : BEYNES FC 1 2 / FOURQUEUX OMS 1 2

Le club de FOURQUEUX OMS nous informe qu'il n'a pu se rendre sur le terrain de BEYNES FC en raison des manifestations « gilets jaunes ».

La Commission prend note et annule les rencontres.

## Infractions criterium espoir

### CARRIERES SUR SEINE US 11 du 24/11 :2eme infraction

Le club nous fait part de ses explications concernant les infractions d'éducateur constatées. Il nous informe du remplacement de l'éducateur déclaré par un autre éducateur.

**La Commission prend note et valide ce changement.**

### BAILLY NOISY : 1ere infraction du 01/12/18

La Cion considère que M AHO a officié en tant qu'arbitre et de ce fait ne peut être considéré comme éducateur sur la rencontre.

## CATEGORIE U12-U13

### Dérogation annuelle

**Demande de dérogation annuelle pour jouer à 14h00, accord de la Commission pour les clubs suivants :**

VAUXOISE ES

### Courriers

### JOUY EN JOSAS AS

Le club, suite à la demande de la Commission concernant son manque de licenciés, nous a expliqué que 3 licenciés sont en cours de finalisation et qu'une entente doit être réalisée avec le club de BIEVRES sur cette catégorie.

**La Commission après vérifications, constate qu'il n'y a toujours que 3 joueurs licenciés U12-U13, que la demande d'entente n'a toujours pas été formulée. Par conséquent, elle décide de déclarer forfait général l'équipe de JOUY EN JOSAS AS 1 sur la poule B à 1 équipe. La rencontre du 08/12/18 (56612 contre MONTIGNY est donc annulée).**

**La Commission regrette, alors qu'elle avait reçu le club la saison passée pour les mêmes raisons, que tout n'ait pas été mis en oeuvre pour permettre aux enfants de pratiquer.**

### COIGNIERES FC

Demande du club pour reporter toutes ses rencontres U12-U13 du samedi 8 décembre, en raison de sa participation au Téléthon.

**La Commission prend note du justificatif fourni et annule les rencontres prévues contre LES CLAYES S/BOIS USM.**

1 équipe poule A du 08/12/18

### 56463 : ECQUEVILLY EFC 1 / LAINVILLOIS/GUITRANCOURT 1

Demande du club d'ECQUEVILLY EFC pour jouer cette rencontre à 14h00.

**Accord de la Commission.**

2 équipes poules C1/C2 du 08/12/18

### 56185/56320 : ST GERMAIN FC 2 3 / MAISONS LAFFITTE FC 2 3

Demande du club de ST GERMAIN FC pour jouer ces rencontres à 12h00 en raison de rencontres U15 et U 12 Espoir. Impossibilité pour MAISONS LAFFITTE FC de jouer à 12h00.

**La Commission vous suggère l'horaire de 17h30 dans ce cas. Merci de lui confirmer votre accord avant vendredi 12h00, sinon les rencontres seront annulées.**

2 équipes poules C1/C2 du 08/12/18

### 56184/56319 : ROSNY CSM 2 3 / CHESNAY 78 FC 2 3

Demande du club de ROSNY CSM pour jouer ces rencontres à 14h00 au stade Roland Leduc..

**Accord de la Commission.**

## Festival Foot U13

Pour consulter les résultats du 2ème tour qui s'est déroulé le samedi 24 novembre dernier : [Cliquez ici](#)

### U13 FF223 du 24/11/18 : BEYNES-MAREIL FC 1 2 / MEZIERES 1

Le responsable de catégorie de BEYNES nous informe de plusieurs dysfonctionnements sur ce plateau : toutes les rencontres n'ont pas été jouées (BEYNES-MAREIL 1 contre BEYNES-MAREIL 2), l'épreuve de jonglerie n'a pas été réalisée, les feuilles de plateaux n'ont pas été utilisées.

**La Commission remercie dans un premier temps l'honnêteté du responsable de catégorie qui a reconnu les erreurs de ses dirigeants, a anticipé et réalisé ce courrier.**

**La Cion demande des explications au club MEZIERES AJSL pour le lundi 10 Décembre, concernant le déroulement du plateau et la non réalisation de l'épreuve de jonglerie.**

### U13 FF228 du 24/11/18 : CLAYES SOUS BOIS USM

Le club d'EPONE USBS n'a pu se déplacer pour ce plateau en raison d'une panne de mini-bus.

**Compte tenu du motif, la Commission de reporter exceptionnellement ce plateau au samedi 15 décembre prochain.**

## CRITERIUM ESPOIR U12-U13

### Infractions

Plateaux du 10/11/18

### POISSY AS 2 : 3eme infraction

**La commission prend note des explications fournies par le club. Elle excuse cette 3ème infraction. Elle rappelle au club que la 2ème infraction du 22/09 n'avait pas été excusée.**

## DECISIONS ADMINISTRATIVES

Réunion du 3 décembre 2018

### FORFAITAVISE

1er forfait : 13€  
(Annexe 2 RS DYF)  
Rencontres du 01/12/18

U11

56956 : NEAUPHLE PONT. RC 1

57041 : NEAUPHLE PONT. RC 11

## FORFAIT NON AVISE

1er forfait : 13€  
(Annexe 2 RS DYF)  
Rencontres du 24/11/18

U11

57962 : ST ARNOULT FC 1  
58066 : ST ARNOULT FC 2  
57336 : NEAUPHLE PONT. RC 2  
57440 : NEAUPHLE PONT. RC 12  
58629 : MAGNY 78 FC 3

## ABSENCE EXCUSEE A PLATEAUX

U6

Amende : 20€  
(Annexe 2 RS DYF)  
Plateaux du 24/11/18

830 109 à EPONE USBS : CROISSY US (1 équipe)  
830 110 à POISSY AS : BAILLY NOISY SFC (2 équipes)

U9

Amende : 20€  
(Annexe 2 RS DYF)  
Plateaux du 24/11/18

870 113 à ETANG ST NOM ES: CHATOU AS (4 équipes)

## FEUILLES DE PLATEAUX MANQUANTES

U6

1er rappel  
Plateaux du 24/11/18

830 101 : ACHERES CS (MAURECOURT, VERNEUIL, CARRIERES)  
830 108 : JUZIERS FC (MANTES USC, GUITRANCOURT, PORCHEVILLE)  
820 102 : BOUGIVAL FOOT (CONFLANS PLM, MAUREPAS, VILLEPREUX, BOIS D'ARCY)

U9

1er rappel  
Plateaux du 24/11/18

870 104 : COIGNIERES FC2 (MONTFORT FC - VESGRE AS)  
870 111 : TRAPPES ES (BEYNES FC - NEAUPHLE PON RC 78)  
870 119 : MANTES LA VILLE FC (MUREAUX OFC 2)  
860 102 : VERSAILLES JUS AS (ACHERES CS 2 - JOUY EN JOSAS AS - PORT MARLY CS)  
860 104 : CONFLANS PLM (CONFLANS FC - MEZIERES AJSL - MEZY/HARDRICOURT US)  
860 107 : BOUGIVAL FOOT (ACHERES CS 1 - CHESNAY 78 FC)  
860 108 : ROSNY CSM 1 (MAGNANVILLES FC - MANTOIS 78 FC 1)  
860 111 : HOUDANAISE REGION (MAUREPAS AS)

## U8-U9 ESPERANCE

1er rappel  
Plateaux du 24/11/18

### Fiche récapitulative

1819303 : VERSAILLES 78 FC  
1819305 : FONTENAY LE FLEURY AS

### Fiche équipe

1819302 : TRAPPES ES  
1819303 : SARTROUVILLE FC  
1819304 : POISSY AS  
1819305 : CONFLANS FC / FONTENAY FLEURY AS

## FESTIVAL FOOT U13 PITCH

1er rappel  
Plateaux du 24/11/18

206 : NEAUPHLES/ PONT 1 § 2 (BAILLY NOISY)  
212 : BOIS D'ARCY 1 § 3 (HOUILLES AC 11)  
214 : CARRIERES GRESILLON 1 § 11 (MESNILS ST DENIS)  
219 : MANTES LA VILLE FC 1 (VERSAILLES 78 FC 11 § 12)  
221 : HOUDANAISE FC 1 § 11 (LES ESSARTS LE ROI)  
232 : PLAISIROIS FO 1 § 2 (ISSOU AS 1)  
242 : FONTENAY LE FLEURY AS 1 § 11 (CONFLANS FC 1)  
247 : SONCHAMP AS 1 (TRAPPES ES 3 § 4)  
257 : LIMAY ALJ 1 § 11 (MESNILS LE ROI AS 1)

## FEUILLES DE MATCHES MANQUANTES

### U11

1er rappel  
Rencontres du 24/11/18

#### 1 équipe

##### Poule A

58374 : ACHERES CS 3 / AUTEUILLOIS AS 1  
58380 : FONTENAY ST PÈRE AS 1 / MANTES LA VILLE FC 3

##### Poule B

58623 : HOUDANAISE REGION FC 5 / VESGRE-BOUTIGNY 1

#### 2 équipes

##### Poules A1/A2

57546 : MANTES LA VILLE FC 1 / MANTES USC 1  
57650 : MANTES LA VILLE FC 2 / MANTES USC 2

##### Poules B1/B2

57748 : BOUGIVAL FOOT 1 / ANDRESY FC 1  
57852 : BOUGIVAL FOOT 2 / ANDRESY FC 2

##### Poules C1/C2

57960 : COIGNIERES FC 1 / MONTFORT FC 1  
58064 : COIGNIERES FC 2 / MONTFORT FC 2

##### Poules D1/D2

58166 : VILLEPREUX FC 3 / HOUDANAISE REGION FC 3  
58270 : VILLEPREUX FC 4 / HOUDANAISE REGION FC 4

### Par année

#### Poules A1/A2

56736 : LIMAY ALJ 1 / VERNEUIL ENT. 1  
56741 : CARRIERES GRE AS 1 / ST GERMAIN FC 1  
56840 : LIMAY ALJ 11 / VERNEUIL ENT. 11  
56845 : CARRIERES GRE AS 11 / ST GERMAIN FC 11

#### Poules B1/B2

56943 : TRAPPES ES 2 / CROISSY US 1  
57034 : TRAPPES ES 12 / CROISSY US 11

#### Poules D1/D2

57334 : TRAPPES ES 4 / RAMBOUILLET FC 2  
57339 : VELIZY ASC 2 / ELANCOURT OSC 3  
57438 : TRAPPES ES 14 / RAMBOUILLET FC 12  
57443 : VELIZY ASC 12 / ELANCOURT OSC 13

## U10-U11 ESPOIR

2ème rappel avant amende et match perdu par pénalité aux deux clubs

Rencontres du 13/10/18

U11 : 54558 : PLAISIROIS FO 1 / TRAPPES ES 1

### U13

#### ERRATUM

Amende après rappel au club d'accueil: 11€  
(Annexe 2 RS DYF)

Rencontres du 10/11/18

#### 1 équipe Poule A :

56431 : BOUAFLE FLINS ENT 2 / MANTES LA VILLE FC 1

La Commission annule l'amende infligée dans le journal n°1589.

#### 1 équipe Poule B :

56579 : MONTIGNY LE BX AS 3 / ELANCOURT O.S.C. 3

La Commission annule l'amende infligée dans le journal n°1589.

## ANOMALIES FEUILLES DE MATCHES

### FESTIVAL FOOT U13 PITCH

Plateaux du 24/11/18

#### Plateau 229 : BONNIERES/FRENEUSE

Manque Nom, N° Licence et Signature du Responsable

#### Plateau 251 : BOUGIVAL

Fiche équipe non remplie.

Amende : 7\*8€ (Licences manquantes - Annexe 2 RS DYF)

#### Plateau 254 : HOUILLES AC 6

Manque Nom, N° Licence et Signature du Responsable.

## MATCHES A JOUER

### U12-U13 ESPOIR

A jouer le 15 décembre 2018

59598 : VILLENNES ORGEVAL FC 11 / SARTROUVILLE FC 11  
59268 : VILLENNES ORGEVAL FC 1 / VERNEUIL ENTENTE 1

